



FNPPSF



BP 14 29393 Quimperlé Cedex Tél/Fax 02 98 35 02 81 Mail : fnppsf@wanadoo.fr Site : www.fnppsf.fr

Congrès FNPPSF 2015 Rapport Moral et d'Activité 2014 Perspectives 2015

Une nouvelle ère pour la plaisance et la pêche de loisir pourrait se présenter si nous sommes capables de surmonter les difficultés auxquelles nous sommes actuellement confrontés

Les défis à relever sont nombreux. Les tensions sur le terrain sont de plus en plus palpables ! Les attaques de la part de lobbies aujourd'hui bien identifiés se multiplient. Avec nos partenaires, nous faisons front .

Malgré ces difficultés, notre fédération se porte bien, notre croissance ne se dément pas, nos objectifs et nos valeurs sont aujourd'hui connus et reconnus. Merci à tous ceux qui nous font confiance et s'impliquent avec nous dans ce combat de tous les instants, un combat pour mer libre, un combat pour un développement harmonieux d'une plaisance et d'une pêche en mer éco responsables.

Cela ne suffit pas pour espérer atteindre nos objectifs. Les plaisanciers, tous les plaisanciers doivent se rassembler pour s'opposer aux menaces qui les concernent ! Elles sont de plus en plus palpables. Sans réaction forte de notre part, nous pourrions voir notre activité s'étioler inexorablement...

Que de chemin parcouru depuis 2002 ! Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à ce succès, à cette avancée qui positionne notre fédération comme l'une des plus représentatives de la plaisance et de la pêche de loisir en mer. Aujourd'hui il nous faut aller encore plus loin. Les Assises de Saint-Nazaire ont été une grande réussite. Ce premier grand rassemblement a marqué le début d'une nouvelle ère à laquelle chacun d'entre vous est amené à participer... Je vous invite tous à participer aux deuxièmes assises nationales de la plaisance et de toutes les pêches en mer qui se dérouleront à Martigues les 5 et 6 novembre 2015.

Pour ne pas être trop long et trop fastidieux, je n'aborderai ici que des points essentiels. Les points non abordés présentement ne sont pas pour autant ignorés, ils font partie intégrante de nos préoccupations et figurent à ce titre dans les synthèses émanant de nos différentes commissions et dans ce présent rapport...

Des institutions qui restent à convaincre... de vrais défis à relever !

Le combat pour asseoir définitivement nos valeurs, pour être mieux représentés, devient de plus en plus âpre et va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers, de ceux qui nous ont déjà rejoints mais aussi de tous les autres... Tous ces acquis doivent être défendus et améliorés. Notre congrès et les prochaines Assises Nationales de la Plaisance et de toutes les Pêches en Mer qui vont se dérouler en novembre sont autant d'occasions de le faire. Notre cohésion avec les autres fédérations pour défendre nos valeurs communes sera un facteur clé de nos prochaines réussites... Il faut réussir à convaincre nos élus du bien fondé de nos orientations.

ENVIRONNEMENT

Le millefeuille environnemental... un énorme gaspillage !

« Nous avons à plusieurs reprises déjà dénoncé l'enchevêtrement inextricable des structures publiques existantes et le gâchis que cela engendre. Nous en avons la démonstration tous les jours ! Les responsables FNPPSF locaux, départementaux, régionaux et nationaux sont sollicités en permanence. Ils ont tous la désagréable impression que toutes ces réunions, toutes ces gesticulations se déroulent dans le plus parfait désordre et finalement ne servent pas à grand-chose. L'écologie ne se fait pas et ne se fera jamais dans les bureaux mais sur le terrain ! Que de pertes de temps ! Que de langages abscons parfaitement incompréhensibles pour une grande majorité des citoyens ! On peut même se demander si les auteurs de ces textes comprennent vraiment ce qu'ils ont écrits !

En période normale un tel dysfonctionnement est déjà plus que contestable, en période de crise, il devient inacceptable et insupportable ! Où est le choc de simplification ? A quand la chasse aux dépenses inutiles ? »

Ce sont les propos que vous tenais l'an dernier lors de notre congrès en Normandie. Ils sont hélas plus que jamais d'actualité et la situation que je dénonçais s'est encore considérablement aggravée !

Avant de conclure sur ce point, je voudrais vous rappeler l'édito publié par Gérard d'Aboville, président du CSNPSN au moment de quitter ses fonctions:

« Les plaisanciers et les pratiquants de sports nautiques ont tout intérêt à être de vrais défenseurs du milieu dans lequel ils s'adonnent à leur loisir.

Ainsi sont-ils attentifs à la protection de l'environnement marin comme en témoignent les sondages qui ont pu être réalisés dans plusieurs revues nautiques.

Il reste que justement parce qu'ils considèrent être attentifs au milieu marin, les mesures qui fleurissent ici et là sur le littoral tendant à restreindre la liberté de navigation ou leurs pratiques de pêche de loisir ne leur semblent pas légitimes.

En tous cas, elles ne sont pas proposées suivant des études argumentées de nature à les rendre nécessaires et permettant des constats partagés par tous les acteurs.

Par exemple, le projet d'interdiction de navigation des VNM sur tout le pourtour de Molène et des îles d'Iroise fait partie de ces mesures a priori non justifiées.

De même, le projet de mise en place, sans concertation préalable et sans raison explicite de protection de la ressource, d'une réserve avec interdiction de pêche dans l'Est Cotentin - une première dans un site « Natura 2000 » - semble démesuré.

D'autant que les associations de pêcheurs plaisanciers, qui ont fait des efforts à l'échelon national pour accepter la mise en place de mesures restrictives négociées dans le cadre de la charte sur la pêche en mer de loisir, ont l'impression d'avoir été trompées.

À ce stade, il ne s'agit que de projets mais il convient de signaler avec suffisamment de force ces dérives pour que les autorités concernées ne suivent pas les services ou les organismes qui les proposent et pour que, le calme revenu, les négociations puissent reprendre à l'échelon national afin que les autres mesures préconisées par la charte, comme le repos biologique ou les limitations de captures pour certaines espèces puissent être mises en œuvre. »

Gérard d'Aboville, Président du CSNPSN - Revue de Presse Plaisance - Mars 2014

Cet éditio est parfaitement en ligne avec nos multiples observations concernant les dérives pratiquées depuis quelques mois par nos diverses administrations (AMP, DIRM, CMF, NATURA 2000...). Il corrobore tout à fait nos analyses et donc nos craintes. Je tiens à saluer cette prise de position juste et courageuse du président de CSNPSN. Au nom de tous les plaisanciers, je t'adresse, mon cher Gérard, l'expression de notre très profond respect et nos plus vifs remerciements. **Malheureusement les services ministériels se sont évertués à détruire ce qui fonctionnait à peu près bien. Aujourd'hui le CSNPSN est moribond et la nouvelle entité rattachée aux Affaires Maritimes ne ressemble plus à rien !**

Le respect de l'environnement nous concerne tous...

Les plaisanciers sont les sentinelles de la bande côtière et ce qu'ils observent régulièrement ces dernières années à de quoi inquiéter : marées noires et marées vertes, rejets de boues toxiques en mer, risques biologiques, chalutages réguliers dans la bande des 3 milles, pêches sur les frayères.... Nous sommes les témoins permanents de ces dégradations encouragées parfois par le laxisme bienveillant de l'Etat. Les instances environnementales feraient bien de s'occuper prioritairement de ces sujets plutôt que de se livrer à des provocations injustes et non fondées envers les plaisanciers. Messieurs les responsables des AMP et des CMF, ne vous trompez pas de cible. Nous serons toujours là pour vous le rappeler ! Personne n'a le monopole de l'environnement et surtout pas ceux qui en font leurs choux gras ! Notre fédération a adopté une ligne claire et s'est résolument engagée pour le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir éco-responsable mais nous nous opposerons toujours à toute forme d'écologie punitive.

Nos actions de sensibilisation...

Depuis de nombreuses années, nous incitons régulièrement nos adhérents mais aussi tous les usagers de la mer au respect des bonnes pratiques dans tous les domaines : environnement, protection de la ressource, sécurité, comportement vis à vis d'autrui.... Plus de 600.000 exemplaires de notre guide des bonnes pratiques ont été distribués à ce jour auxquels il convient d'ajouter les documents spécifiques élaborés à l'initiative de nos structures locales, départementales et régionales. Une application « i-phone » est en cours de préparation. Nous espérons qu'elle sera disponible dès cet été...

Notre opération « Respectons les tailles » se poursuit depuis de nombreuses années et a donné lieu à plusieurs produits dont nous pouvons être fiers : planches et règles « Respectons les Tailles » et pieds à coulisse pour ne citer que les principaux.

Pour conclure sur ce point, je voudrais aussi rappeler notre engagement sur les actions de sensibilisation « pêche à pied » dans le cadre du projet LIFE.

Les plaisanciers ne sont pas des nantis et refusent d'être pris pour cible...

Tous les gaspillages que nous dénonçons depuis plusieurs années ont mené inexorablement à la situation financière déplorable que nous connaissons aujourd'hui.

Pour faire face à cette difficulté, les responsables des Aires Marines Protégées, avec à leur tête le député Giacobbi et Olivier Laroussinie respectivement président et directeur de l'agence des AMP, cherchent par tous les moyens à financer l'institution dont ils sont responsables. Et qui visent-ils en premier lieu ? Les plaisanciers bien sûr ! Ces plaisanciers qu'ils considèrent comme des nantis, en oubliant que ce sont eux qui financent déjà largement le conservatoire du littoral !

Permis de pêche, permis de voile, taxe sur les mouillages... tout est bon pour dépecer les plaisanciers.

L'heure est grave. Il faut mobiliser nos élus et tout particulièrement ceux de nos régions littorales.

Le fossé entre les usagers et les structures environnementalistes se creuse au point de devenir un abîme. Les plaisanciers que nous sommes ne supportent plus d'être à ce point maltraités.

En résumé...

**Non aux mesures excessives et au sectarisme,
non aux sanctuaires,
non aux zones de non pêche élaborées sans concertation
non à l'écologie punitive
oui à une écologie raisonnée intégrant,
les activités humaines et les pratiques traditionnelles.**

Non au dépeçage des pêcheurs plaisanciers

Les premiers défenseurs de l'environnement, c'est nous !

HALIEUTIQUE

La charte d'engagement pour une pêche de loisir éco-responsable...

La charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer éco-responsable a été signée le 07 juillet 2010. Les différents groupes de travail se sont réunis régulièrement (plus de 20 réunions) pendant les deux dernières années. La réunion bilan, prévue au bout de deux ans conformément au texte de la charte, s'est finalement tenue le 01 février 2013. Les mesures mises en place ont été jugées globalement très positives y compris par les ONG représentées. Tous ces éléments ont été présentés lors des Assises à St Nazaire. Le rôle de coordination essentiel joué par le CSNPSN et l'esprit constructif manifesté par les cinq fédérations signataires de la charte dans le cadre de ces travaux ont été relevés.

Rappel des mesures prises dans le cadre de la charte...

Le marquage de certaines espèces et la mise en place de nouvelles tailles minimales de capture ont fait l'objet d'arrêtés successifs. La déclaration sur le site du ministère reste pour l'instant facultative... Nous contestons fermement l'attitude des ministères concernés qui consiste à n'imposer qu'à la seule pêche de loisir ces tailles minimales. Cette situation est ubuesque et inacceptable. Encore un petit effort Mr Cadec, pourquoi proposer pour le bar une taille de 40cm pour les professionnels alors que les plaisanciers sont déjà à 42cm ? Dans ce cas ce sera 40cm pour tous et rien d'autre !

Les mesures prioritaires à prendre...

Il convient d'améliorer et de compléter le site actuel de déclaration. L'obligation de se déclarer pour tous les pratiquants permettrait une meilleure collecte des données et surtout une meilleure sensibilisation de l'ensemble des pratiquants aux bonnes pratiques et au respect de la réglementation.

Les mesures concernant le repos biologique et la limitation des pêches intensives sur les frayères doivent être mises en place le plus rapidement possible.

La bande côtière doit faire l'objet d'une protection renforcée : interdiction stricte de chalutage dans la bande des 3 milles ; suppression du système de dérogation ; mise en place de récifs artificiels. Cette zone côtière doit être prioritairement réservée aux pêches non-intensives amateurs et professionnelles.

La généralisation de tailles minimales de capture identiques pour tous les pêcheurs en mer professionnels et amateurs est urgente et incontournable. La situation actuelle est inacceptable.

Dans le cadre de la charte d'engagement pour une pêche éco-responsable, rien n'a avancé en 2014. Les services ministériels sont aux abonnés absents.

Une charte menacée par le millefeuille environnemental ...

Aucune autre mesure ne pourra être envisagée tant que ces mesures prioritaires n'auront pas été mises en place. Il est vain d'espérer une amélioration sensible de la ressource tant qu'elles ne seront pas effectives ! Les cinq fédérations l'ont clairement rappelé et sont bien décidées à faire preuve de la plus grande fermeté sur ce sujet. Messieurs les responsables des AMP et des CMF, si vous avez l'intention de prendre d'autres mesures que celle figurant dans la charte, vous allez rompre l'équilibre actuel qui semblait accepté par tous et vous allez déclencher une vague de colère et un désordre dont vous ne soupçonnez pas l'ampleur !

La réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP)...

L'Europe a récemment voté à une écrasante majorité une réforme de la PCP visant à reconstruire les stocks d'ici 2020. Il est regrettable de constater qu'une majorité de députés français ont choisi, sous la pression des responsables de la pêche professionnelle, de défendre des intérêts partisans à court terme au détriment de la préservation de la ressource. **La position des élus français est de plus en plus fragile. A défendre ainsi l'indéfendable pour le seul intérêt des grands lobbies de la pêche, la France est de plus en plus isolée au sein de l'Europe et de la Politique Commune des Pêches (PCP).**

Des articles ambigus et inadaptés...

Nous demandons la reprise de l'article 3bis du décret 1317 du 06 septembre 2007 sur la pêche de loisir concernant les engins de relevage, la suppression de l'article 2 du décret n°90-618 du 11 juillet 1990 et de toute forme de dépendance à la pêche professionnelle. Compte-tenu des interpellations abusives constatées, nous demandons la reprise de toute urgence de l'arrêté de marquage du 17 mai 2011 : Le marquage obligatoire doit être exigé seulement avant le débarquement. Toutes ces remarques ont été notifiées lors des Assises. Nous demandons leur prise en compte par la DPMA dans les plus brefs délais !

La pêche de loisir du thon rouge...

Les pêcheurs de loisir français sont victimes d'un système trop coercitif et discriminatoire. Nous demandons la mise en place d'un système plus juste et harmonisé avec les autres pays européens concernés. Aucune prise en compte de nos demandes dans le système prévu pour cette année, des promesses toujours des promesses pour les années suivantes. La situation est de plus en plus tendue parce qu'elle est profondément injuste ! 1/5ème de thon par pêcheur de loisir et par an ! De qui se moque-t-on ? Les élus concernés doivent défendre leurs pêcheurs récréatifs et leur économie littorale ? **Nous réclamons 1 thon par pêcheur et par an. Est-ce trop demander ? Le vrai dialogue de sourd perdure avec une DPMA plus que jamais inféodée aux pêcheurs professionnels ! La colère n'a jamais été aussi grande ! La situation est de plus en plus explosive !**

Un poids économique et sociologique considérable...

Tout a été dit à ce sujet mais il n'est jamais inutile de le rappeler : près de 3 millions de pêcheurs de loisir en mer ; un prélèvement dérisoire équivalent à moins de 2% des prélèvements opérés par les pêcheries professionnelles ; un nombre d'emplois considérable dans les filières nautiques et halieutiques notamment... Une activité qui s'adresse à toutes les tranches d'âges et à toutes les catégories socioprofessionnelles. La plaisance et la pêche de loisir en mer génèrent 4 à 5 fois plus d'emplois que la pêche professionnelle. Les élus de notre littoral ont souvent tendance à l'oublier.

3 bars par jour et par pêcheur : une mesure inadaptée !

Constatant comme beaucoup d'entre nous l'inertie, voire l'autisme, du système de gestion des pêches françaises, phagocyté par les lobbies de la grande pêche au chalut, la Commission Européenne des pêches s'est vue contrainte de prendre des mesures d'urgence pour protéger le bar. L'espèce est, en effet, selon les derniers rapports des scientifiques, en sérieuse difficulté et risque de disparaître si rien n'est fait rapidement. Ces mesures totalement incohérentes prises dans l'urgence risquent de s'avérer hélas totalement insuffisantes et contre productives. Nous avons proposé une généralisation des tailles de capture à 42cm et une interdiction de pêche pendant la période de reproduction pour tous, pêcheurs de loisir et professionnels. Nous rappelons par ailleurs que la notion de quota journalier est totalement inadaptée à l'activité de pêche de loisir. Nous souhaitons que des négociations s'engagent très rapidement sur la mise en place d'un quota mensuel beaucoup plus en cohérence avec nos pratiques habituelles et les objectifs liés à la protection de la ressource. L'absence de concertation avec les autorités françaises et européennes chargées de ces sujets nuit très gravement au développement harmonieux d'une activité de pêche de loisir durable, respectueuse du milieu et essentielle pour l'économie de nos régions littorales.

Grâce aux différentes interventions de notre fédération, la commission européenne a pris en compte le poids économique de notre activité et a assoupli la mesure initialement proposée. Un quota journalier de 3 bars par jour et par pêcheur pour les zones Atlantique Nord Est a été voté par le parlement européen.

En résumé...

**Oui à un nouvel équilibre
entre pêche professionnelle et pêche de loisir s'appuyant
sur le partage et la concertation dans un souci commun
de protection de la ressource**

**Oui, à la mise en place de tailles minimales
biologiquement convenables à condition qu'elles soient
appliquées à tous.**

Halte aux pêches intensives sur les frayères

**Oui, aux pêches non intensives respectueuses de la
ressource et de l'environnement.**

Oui à la mise en place d'une pêche durable et maîtrisée.

**Oui à la réforme de la PCP, au rendement maximal
durable et à la reconstitution des stocks avant 2020.**

**Non aux dérives locales orchestrées par les CMF et les
AMP en totale incohérence avec l'esprit de la Charte.**

SECURITE

Des réponses à nos demandes mais toutefois incomplètes...

La généralisation de la météo en boucle est en cours. Il subsiste quelques zones d'ombre qu'il faudra impérativement couvrir malgré des difficultés financières évoquées lors des assises. La prise en compte de la destruction des engins pyrotechniques par les fabricants est une avancée indéniable. Le problème de la destruction des stocks existants persiste ! Chacun se débrouille comme il peut !

Vêtements à Flottabilité Intégrée...

L'arrivée sur le marché de ces nouveaux équipements autorise leur port en toutes circonstances. En collaboration avec la SNSM, nous allons encore intensifier notre campagne de sensibilisation.

VHF...

On trouve désormais sur le marché des VHF ASN à des prix très abordables. Nous ne pouvons qu'encourager tous les plaisanciers à se doter de tels équipements qui concourent grandement à la sécurité de tous. Nous en profitons pour rappeler que le CRR n'est plus obligatoire dans la bande des 12 milles.

Partenariat SNSM

Notre partenariat avec la SNSM se confirme et s'étoffe d'année en année. Nous participons à toutes les campagnes nationales. Il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'information et de la sensibilisation notamment... Nous venons de participer au dernier Forum de la Mer en sécurité au cours duquel les partenariats entre usagers et sauveteurs de la SNSM ont été soulignés et encouragés

Dernières évolutions de la D240

Les demandes que nous avons formulées, notamment concernant l'usage de la VHF, ont été prises en compte. Il existe désormais quatre zones de navigation suite à l'introduction d'une zone semi hauturière (de 6 milles à 60 milles). La présence à bord d'une VHF fixe dispense désormais de l'achat des trois fusées à parachute et des deux fumigènes.

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Une situation de plus en plus préoccupante...

Comme nous pouvions le craindre et comme déjà annoncé dans mon rapport précédent, les conflits dans les ports se multiplient. Rien d'étonnant à cela quand on constate que de nombreux gestionnaires considèrent les usagers essentiellement comme des clients et bafouent les règles de gestion de service public pourtant clairement inscrites dans les textes.

CLUPP et CLUPIPP

La FNPPSF mais aussi toutes les autres fédérations représentatives s'attachent avant tout à la défense des droits des plaisanciers en matière de gestion portuaire. Nous réclamons et exigeons le strict respect des textes en vigueur et une généralisation de la création de CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) conformément à la loi pour toutes les infrastructures portuaires.

Le respect des textes existants mais aussi leur amélioration

Une actualisation des textes du Code des Ports Maritimes devient de plus en plus urgente. Les nombreuses ambiguïtés et incohérences observées permettent trop d'interprétations abusives. La FNPPSF en collaboration avec les autres fédérations concernées contribuera à la mise en cohérence des textes existants. Nous demandons au CSNPSN la mise en place d'un groupe de travail pour proposer des améliorations des textes actuellement en vigueur notamment sur les points suivants : liste d'attente, copropriété, tarifs, transparence des budgets...

Une réelle participation des usagers aux prises de décisions

Au nom de l'intérêt général, nous réclamons une amélioration du fonctionnement des conseils portuaires et une réelle participation des usagers aux prises de décisions. Quelques gestionnaires avisés l'ont bien compris et dans ces ports, hélas peu nombreux, les relations entre usagers et gestionnaires sont bien meilleures ! Il faut dès maintenant engager un grand chantier visant à intégrer les usagers dans les prises de décisions relatives au fonctionnement du port dont ils sont les principaux et souvent uniques financeurs !

Un niveau d'équipement insuffisant et un manque potentiel de places masqué par une récession de plus en plus palpable

Dans la conjoncture actuelle, la plaisance est évidemment une activité fragilisée. Les listes d'attente diminuent. Certains signes de reprise pourraient laisser présager des jours meilleurs à condition que le nombre de places offertes et le niveau des équipements répondent aux attentes des plaisanciers de demain.

Taxe de mouillage dans les Aires Marines Protégée : Un nouvel impôt qui ne dit pas son nom !

L'amendement proposé par le député de Haute-Corse Giacobbi, par ailleurs président des Aires Marines Protégées, dans le cadre de la loi NOTRe, a provoqué un véritable raz de marée sur l'ensemble du littoral. Présentée comme essentiellement destinée à répondre à d'hypothétiques spécificités corses, cette taxe sur les bateaux de plaisance mouillant dans les aires marines protégées s'est transformée en un véritable impôt. Elle cible exclusivement les plaisanciers qui financent déjà très largement le conservatoire du littoral. Une attaque de plus qui, ajoutée aux autres provocations en tout genre, a provoqué la réaction unanime de toute la communauté nautique. Un mouvement historique qui ne s'arrêtera qu'avec le retrait de cet amendement injuste et inapplicable ! Une forte mobilisation des industriels et usagers de la plaisance s'est donc organisée autour de la FIN (Fédération des Industries Nautiques) afin de combattre et faire annuler ce projet

Eco-taxe sur la déconstruction des navires : Absence totale de concertation

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, le sénateur écologiste Ronan Dantec a lui aussi proposé un amendement visant à créer une éco-taxe sur les bateaux de plaisance ! Encore une taxe visant principalement les plaisanciers devenus la cible privilégiée des khmers verts ! La vache à lait n'est pourtant plus à traire ! A coups de taxes répétées, l'activité nautique est aujourd'hui sur la voie d'un sinistre général !

Nous sommes bien entendu favorables à une réflexion sur la déconstruction des bateaux déjà amorcée par la plaisance française mais à condition que cela se fasse dans la concertation avec les usagers et les industriels concernés !

Taxe foncière : la plus grande vigilance est requise

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la taxe foncière 2015 des ports de plaisance. Que devrait-il se passer en 2015 ? Quel devrait être l'impact sur nos redevances ? Quelques précisions s'imposent en effet pour éviter les idées fausses et même quelques contre-vérités !

Il est important de savoir que les gestionnaires qui ont, depuis 1970, mis régulièrement à jour leurs bases d'imposition, ne devraient pas avoir de hausses importantes de leur taxe foncière. Dans certains ports, on devrait même avoir en toute rigueur une légère baisse ! Seuls les ports accueillant essentiellement des bateaux de plus de 14m devraient voir leur valeur foncière augmenter. Ce n'est heureusement pas le cas dans la plupart des ports de plaisance qui nous concernent.

Il n'en va pas hélas de même pour les ports qui n'étaient pas en conformité avec la loi et pour lesquels la note risque effectivement d'être sévère. Nous ne pouvons, une fois de plus, que vous recommander d'être particulièrement vigilants et d'examiner avec la plus grande attention les budgets qui ont dû vous être présentés lors des derniers conseils portuaires. Ne vous laissez pas abuser par des gestionnaires peu scrupuleux qui seraient tentés de profiter de cette opportunité pour vous imposer des augmentations de tarifs injustifiées !

STRATEGIE, EFFECTIFS et COMMUNICATION

Une croissance constante depuis 2002

Les pêcheurs à pied, les pêcheurs du bord mais aussi des plaisanciers au sens large, adeptes ou non de la pêche en mer, sont de plus en plus nombreux à venir nous rejoindre. Nos orientations dans tous les domaines sont de plus en plus connues et reconnues : environnement, sécurité, gestion portuaire, pêche en mer du bord, en bateau ou à pied... Elles sont la raison même de notre réussite et de la croissance que nous constatons depuis 2002. Plusieurs associations nous ont rejoints en ce début d'année. Je tiens, au nom du Comité Directeur que je préside, à leur souhaiter très chaleureusement la bienvenue au sein de notre fédération.

Merci à tous

Cette réussite, nous la devons à tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de notre fédération, à tous les présidents départementaux et régionaux, à tous les responsables de commissions, à tous les membres du comité directeur, à tous les responsables d'association pour les efforts qu'ils ont bénévolement consentis, à tous les anonymes qui, spontanément, ont pris leur bâton de pèlerin pour aller porter la bonne parole sur les quais, sur les pontons et autres lieux de notre littoral. Merci à tous pour votre soutien et votre participation...

Une communication de plus en plus performante

Comme vous l'avez sûrement remarqué, notre communication s'est considérablement étoffée depuis quelques années... Après notre revue qui aujourd'hui a atteint un niveau de qualité indéniable, nous avons entrepris de parfaire la présentation de notre site « fnpps.fr » et d'étoffer notre réseau de communication tout en maintenant notre présence significative sur les salons... Nous allons poursuivre et innover encore au sein de notre fédération mais aussi dans le cadre de l'AF3P. Je compte sur vous tous pour nous accompagner dans cette démarche indispensable pour l'avenir de notre activité...

Mais cela reste insuffisant face aux défis qui nous attendent...

Il ne suffit pas de dénoncer les agressions injustifiées et inacceptables dont nous sommes l'objet, il faut les combattre ! Pour y parvenir, il faut organiser la riposte en concertation avec tous nos partenaires et alliés potentiels. C'est ce que nous allons essayer de faire dans le cadre de l'AF3P. Mais il faut aussi convaincre les millions de plaisanciers et de pêcheurs de loisir de nous rejoindre avant qu'il ne soit trop tard, avant que notre activité ne soit laminée. Il faut que la promotion d'une plaisance et d'une pêche de loisir pourtant porteuses d'espérances aussi bien sur le plan économique que sociologique soit reconnue et soutenue.

J'ai demandé à notre commission stratégie et communication de me faire des propositions dans ce sens. Nous aurons l'occasion de les analyser et d'en débattre ensemble avant de décider de leurs mises en œuvre.

La nécessité de travailler avec les autres fédérations : les Assises

La charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer éco-responsable signée en juillet 2010, a incité les cinq fédérations représentatives de la pêche de loisir en mer à coordonner leurs actions et à les rendre plus cohérentes. Présentes dans tous les groupes de travail et soucieuses de défendre les intérêts de leurs adhérents, elles ont ainsi appris à travailler ensemble. Cette attitude constructive semble avoir porté ses fruits et mérite d'être étendue à d'autres domaines comme l'environnement et les infrastructures portuaires par exemple.

C'est dans cet esprit, que nous avons décidé d'organiser ensemble les deuxièmes assises des pêches en mer et de la plaisance qui se dérouleront à Martigues les 05 et 06 novembre 2015. Cet événement de référence pour les années à venir constitue le socle d'une ère nouvelle pour la plaisance et la pêche de loisir... La création de l'AF3P concrétise encore un peu plus ce formidable mouvement initié lors de ces Assises.

**Un vrai et long combat nous attend...
Nous allons le mener et nous pouvons le gagner !**

Grâce à l'augmentation de notre cotisation, nous allons pouvoir améliorer nos services juridiques, notre représentation européenne et internationale et nos moyens de communication. Toutes ces nouvelles évolutions ne seront pas de trop pour affronter les difficultés qui nous attendent.

Pour réussir nous avons aussi besoin de vous. Je vous invite à participer à ce combat qui est avant tout le vôtre ! Je compte sur vous !

CONCLUSION

**Notre croissance est constante depuis 2002...
C'est pour nous un très grand motif de satisfaction.
Merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.**

**Nos positions sont cohérentes et pertinentes
Elles méritent d'être encore plus affinées, plus argumentées...**

**Nous sommes présents dans les différentes institutions au niveau local,
départemental, régional, national et européen...**

**Nous dénonçons les actions incohérentes et le gaspillage engendré par le
millefeuille environnemental et institutionnel.**

**Notre souci d'objectivité, de partage et de dialogue
reste intact et fait partie intégrante de notre ligne de conduite.**

**La signature de la charte a permis aux cinq fédérations signataires de
travailler ensemble de façon solidaire.**

**Cette attitude constructive peut être étendue à d'autres domaines.
Encore faut-il que l'ensemble des acteurs respecte les règles établies !**

**Dans cet esprit, les fédérations organisatrices des premières assises des
pêches de loisir en mer et de la plaisance
entendent poursuivre leurs actions de façon conjointe et solidaire.**

**Nous vous donnons rendez-vous à Martigues les 05 et 06 novembre pour
nos deuxièmes assises
de la plaisance et de toutes les pêches de loisir en mer.**

**Ensemble et seulement ensemble nous réussirons.
Merci à tous.**

**Jean Kiffer, président de la FNPPSF
et
le Comité Directeur de la FNPPSF**